

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



DISTRICT DE L'AUDE
DE FOOTBALL

Saison 2021/2022
L'Officiel n° 28
Du 12 avril 2022

L'OFFICIEL

11



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge
et tout niveau

R

RESPECT

Respecter l'adversaire,
l'arbitre, l'encadrement

Ê

ENGAGEMENT

Engagement
du corps et du cœur

T

TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil
de toutes les aptitudes

S

SOLIDARITÉ

Solidarité du football français
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football

BP 1037 - 7 Rue Haute

11860 CARCASSONNE CEDEX 9

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : secretariat@aude.fff.fr

NOS PARTENAIRES



meilleurtaux.com



PRÉFET
DE L'AUDE



cuisinella
A l'écoute de vos envies

GetIT!
L'e-shop de vos outils d'animation réseau



FRANCE PEINTURE
Un résultat haut en couleur

CASTELNAUDARY - rue J.B. PERRIN - 04 68 23 53 43
REVEL - Av. de Castelnaudary - 05 62 18 40 91
VILLEFRANCHE DE L. - Av. F. Mitterrand - 05 34 43 65 83

Comite de direction

Réunion du 05/04/2022

Président : Pierre MICHEAU

Présents : Mmes Emmanuelle CONTRERAS, Sandra ESPEUT, Caroline MERLIN,

MM. Alexandre BANDIERA, Pierre FABRE, Thierry LESVIGNE, David CARRASCO, Jean-Luc MORIN, Frédéric BOUILLERE,

Présents en Visioconférence : Gilles DODEMAN, Nicolas FROMENT, Cédric LOPEZ, Franck CARRIQUI

Assistent : Pascal RIOU, Pierre QUEAU, Damien TRASTET

Excusés : Henry MONTESPAN, Nordine CHAMLAL, Fabienne GINER, Franck VARILLES, Nicolas BELLEGUEULLE

Actualités du District

Bilan à mi-mandat

Pierre MICHEAU présente un premier compte rendu des visites dans les clubs pour le bilan à mi-mandat. Ces réunions permettent de présenter aux clubs les actions réalisées depuis Janvier 2021 et de récolter les aspirations des clubs pour tenter d'améliorer encore le fonctionnement du District.

Condoléances

Les membres du Comité Directeur adressent leurs sincères condoléances à Monsieur Yves GIRARD, Président de la Commission Statuts et Règlements du District lors du décès de sa mère.

De même qu'au club d'Alaric touché par le décès de Sofian TERKI, joueur du club depuis plusieurs saisons.

A la demande du club, l'équipe senior d'Alaric sera autorisée jusqu'à la fin de saison à évoluer sans le numéro 9 porté habituellement par Sofian.

Objectifs et moyens des commissions

Le Président informe les membres du Comité qu'il travaille en ce moment avec le Directeur et les conseillers techniques sur les objectifs et les moyens des commissions en vue de préparer la saison prochaine.

Deux stagiaires au District

Le District accueillera à partir de la mi-Avril deux nouveaux stagiaires. Kévin FROUTE qui travaillera sur les événements de fin de saison et Riyad En Nouali qui sera positionné sur des missions d'accompagnement de la CDA et auprès du service administratif.

Statistiques licences

Les statistiques des licences sont encourageantes, le travail mené dans les clubs à la suite de la saison blanche porte ses fruits puisque les effectifs sont en passe de retrouver les valeurs d'avant la saison 2020/2021.

Gestion des calendriers des compétitions

La situation des calendriers est toujours en tension, principalement chez les seniors masculins et les jeunes.

Certaines rencontres sont programmées en semaine et permettent de tenir les délais de fin de saison. Le Comité de Direction tient sincèrement à remercier les clubs pour leur compréhension et leur implication dans les reprogrammations qui se font quasiment toutes avec l'accord des deux clubs.

Un remerciement particulier est adressé aux clubs et communes qui mettent leur terrain à disposition pour des rencontres en nocturnes d'autres clubs.

Afin de ne pas davantage pénaliser les clubs, le Comité de Direction décide à titre exceptionnel et uniquement jusqu'à la fin de la saison de ne pas appliquer d'amende pour des forfaits lors de matchs programmés en semaine. Par ailleurs, ces forfaits ne s'appliqueront pas au cumul des forfaits aboutissant au forfait général.

Par dérogation, le Comité autorise également les commissions à reporter des rencontres entre l'avant dernière et la dernière journée de championnat.

Déploiement des modifications règlementaires

Le Comité Directeur informe les clubs que les modifications règlementaires seront votées par le Comité Directeur puis présentés au collège des Présidents de clubs du 17 Mai.

Par ailleurs, les modifications du règlement d'administration générale seront votées en AG comme l'imposent les Statuts du District.

Le Président
M. Pierre Micheau



Le secrétaire général
M. Nicolas BELLEGUEULE



Commission Statuts Et Règlements

Réunion du 07/04/2022

Présents : GIRARD Yves, RUIZ Michel, CARRIQUI Franck

Présents : GIRARD Yves, RUIZ Michel, CARRIQUI Franck

Assiste, Damien TRASTET

Coupe des réserves

Rencontre n°24466614 du 27/03/2022

Cuxac Aude O 2 / Naurouze Lab 2

La réserve déposée avant match par le capitaine de Cuxac et sa confirmation du 28/03 font que celle-ci est recevable

Après étude du motif évoqué (*le joueur BERGNES Theo du club de Naurouze étant susceptible d'être suspendu pour cette rencontre*) Il apparaît que

Ce joueur a été suspendu pour 4 matchs à compter du 14/02/2022 pour un match de D1. Cette équipe a joué le 20/02, 27/02, 6/03, 20/03 Le joueur a donc purgé ses matchs avec la D1 et pouvait reprendre en D1

Mais il s'avère qu'il reprend en D2 alors que cette équipe n'a joué que le 20/02 contre Malepère le 27/02 en coupe contre Pexiora 2 et le 20/03 contre St Papoul donc en vertu de l'article 226- 1 (*la suspension*

d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition) il ne pouvait participer à cette rencontre avec cette équipe n'ayant effectué que 3 matchs

La commission donne match perdu par pénalité à Naurouze lab 2

Cuxac Aude O2 3 (3pts) / Naurouze Lab 2 0 (-1pt)

Les droits de confirmation sont portés à la charge du club de Naurouze Lab soit 32 €

Transmission faite ce jour à la commission compétente pour homologation du résultat

Transmet le dossier à la discipline pour sanction supplémentaire pour avoir joué en état de suspension

Coupe FAVRE / Phase 1

Rencontre n° 24476096 du 27/03/2022

F Atlas Lezignan 1 / Bram As 1

La réserve d'avant match déposée par le capitaine de Bram est recevable

Après étude du motif évoqué (*licences enregistrées moins de 4 jours francs avant le jour de la rencontre*)

Il apparaît que le joueur **FONGANG TELJE Parfait n° 9603835195** sa licence a été enregistrée le **22/03/2022**. Il ne pouvait en vertu de l'article 89 des R G participer à cette rencontre n'ayant pas respecté le délai de qualification (*4 jours francs*)

« Si le délai s'achève un samedi ou un dimanche, il est reporté au lundi. Si le délai s'achève un jour férié, il est reporté d'un jour. Ainsi, si un délai s'achève un samedi et le lundi suivant est un jour férié, il est reporté au mardi ».

La commission déclare la réserve fondée et de ce fait donne match perdu par pénalité au club de F Atlas Lézignan 1

F Atlas LEZIGNAN 1 :0 / BRAM 1 : 3

L'équipe de l'AS BRAM est qualifiée pour le tour suivant.

Les droits de confirmation sont portés à la charge du club F Atlas Lézignan 1 soit 32 €

Transmission faite ce jour à la commission compétente pour homologation du résultat

U15 dep2 district phase 2

Rencontre n° 24226324 du 19/03/2022

Fun Narbonne1 / Sc Narbonne Montplaisir

Vu le rapport de l'arbitre sur la raison pour laquelle cette rencontre n'a pas eu lieu

Vu l'art 139 et 139 bis du règlement de la FFF

La commission donne un avertissement au club du Fun Narbonne 1, en rappelant que la feuille de match papier officielle et réglementaire est exigée dans les délais impartis, quel que soient les raisons pour lesquelles la tablette n'a pas fonctionné.

Dossier transmis à la commission compétente pour reprogrammation de ce match

U15 Dep1 phase 2

rencontre n° 24226259 du 02/04/2022

Luc FC / FAC2

La réserve déposée avant match par le club de Luc FC étant recevable

Après examen du motif de celle-ci (*joueurs susceptibles d'avoir participé en équipe supérieure l'hors de la dernière rencontre celle-ci ne jouant pas ce jour ou dans les 24 h*)

Il apparaît que 4 joueurs

THOA Aurelien n° 2546737221

HAJJI Yassine n° 2548459232

FAVIER Lucas n° 2547071935

MINES Baptiste n° 2548032238

Ont bien participé au match n°23415703 du 26/03/2022 avec Carcassonne FAC 1 en U15R

En vertu de l'article 167-2 La commission donne match perdu par pénalité au FAC 2

Luc FC 3 (+3pts) / Carcassonne FAC 2 0 (-1pt)

Droits de confirmation de réserves débite au FAC 2 soit 32€

Le FA CARCASSONNE étant récidiviste pour ce même motif sera sanctionné d'une amende de 150 €.

Dossier transmis à la commission compétente pour homologation

D3 Phase unique

Rencontre n° 2352878/0 du 03/04/2002

Alzonne Fc2 / Castelnaudary 3

La réserve posée avant match par le capitaine de Castelnaudary étant recevable pour le motif (*participation au match de plus de 2 joueurs mutés hors période*)

Après étude

Il s'avère que les joueurs suivants

JUGE Frederic n° 2543877206

STANOYEVITCH Julien n°1425337668

DAYEZ Mateo n°2547463851

Ont une licence avec le cachet *Mutation* après le 16 Juillet 2021 ils sont selon l'article 92 -1 des RG **mutés hors période**

Au vu de l'article 160-2 La commission donne match perdu par pénalité au club d'ALZONNE 2

Alzonne 2 0 (-1pt) / Castelnaudary 3 3 (+3pts)

Les droits de confirmation des réserves seront débités au club d'Alzonne 2 soit 32€

Dossier transmis à la commission compétente pour homologation

D3 Phase unique

Rencontre n°2352878 du 03/04/2022

Alzonne FC 2 / Castelnaudary 3

Suite à un problème de transmission de la FMI

La réserve déposée par le club d'Alzonne 2 n'apparaissant pas sur celle-ci. La transmission et la confirmation de la réserve nous étant parvenu dans le délai requis.

L'arbitre de la rencontre confirme bien le dépôt de la réserve d'Alzonne 2.

La commission a titre exceptionnel la juge recevable en l'état après examen des 2 motifs posés

Sur le premier (*ensemble des joueurs susceptibles d'avoir évolué en équipe supérieure celle-ci ne jouant pas ce jour*) la commission la juge infondée l'équipe évoluant en R2 jouait à Perpignan OC le 02/04 et l'équipe de Castelnaudary 2 évoluant en D1 jouait à Cuxac d'Aude le 03/04

Sur le deuxième (*joueurs U18 susceptibles d'avoir joué la veille en U18*) Cette équipe a déclaré forfait contre Blagnac le 02/04 La commission juge cette réserve infondée

Le club d'Alzonne 2 ayant eu la charge des droits de confirmation de la réserve de Castelnaudary3

La commission ne souhaite pas appliquer une nouvelle sanction

D4 Phase unique

Rencontre n°23896824 du 03/04/2022

Arzens ES 2 / Razes Olympique 2

Vu le rapport de l'arbitre de la rencontre

Considérant l'article 159 des RG de la FFF l'article 16 des règlements du district

L'arbitre ayant arrêté la rencontre à la 31ème minute, l'Équipe du Razes Olympique étant réduite à 7 joueurs

Jugeant en premier ressort

Donne match perdu par pénalité à l'équipe du Razes

Arzens ES 2 : 8 (+3pts) / Razes Olympique 2 : 0 (-1pt)

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

Le secrétaire

Commission Départementale à l'Arbitrage

PV 05 - samedi 26 mars 2022 à 10h00

Président : Frédéric BOUILLERE

Présents : MM. Georges BARREAU - Georges LACOTE - Thierry LESVIGNE -
Christophe MARTINEZ

Visioconférence : Mme Angélique AUBIN HOSTAINS - MM. Maxime GUICHOU -
Maxime KERROUX

Excusés : MM. Armand QUEROL - Jean-Luc MORIN -

Absents : MM. Rémi FABRE - Jean-Yves GONZALEZ

Assiste : M. PASCAREL Jean-Luc

La séance est ouverte par le Président à 10 heures 00.

Il remercie l'ensemble des membres en présentiel ou en visioconférence et fait-part des excuses reçues.

ORDRE DU JOUR

- ▶ Approbation du PV N° 4 du 29 janvier 2022
- ▶ Accompagnement des nouveaux arbitres
- ▶ Action sur la fin de saison
- ▶ Préparation de l'assemblée générale et de la saison prochaine (documents + organisation + lieu)
- ▶ Sanctions disciplinaires arbitres
- ▶ Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la réunion N° 04 du 29 janvier 2022

Le compte rendu de la réunion du 29 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou en visioconférence.

Accompagnement des nouveaux arbitres reçus à la FIA de mars

Il est décidé d'affecter un arbitre stagiaire qui vient d'être reçu à la FIA de mars avec un arbitre sénior ou un observateur. L'objectif c'est de suivre ces arbitres sur leurs 4 premiers matchs.

Liste des arbitres stagiaires et de leur tuteur

NOM	Prénom	Date de N.	Age	Catégorie	Tuteur
AZROUR	Hatem	25/01/2009	13	Très jeune arbitre	AZROUR Abdellah
DEROUBAIX	Zachary	24/12/2006	15	Jeune arbitre	KHOUCHANE Nasser
MEDINA BRICOUT	Eden	08/11/2006	15	Jeune arbitre	LESVIGNE Thierry
BOUTCHEBAK	Marroyne	05/11/2006	15	Jeune arbitre	LACOTE Georges
PAUTHE	Dorian	30/06/2006	15	Jeune arbitre	QUEROL Armand
DABIAN	Mohamed	07/01/2005	17	Jeune arbitre	GUICHOU Maxime
LARAB	Dalil Daoud	30/04/2004	17	Jeune arbitre	ABDELMOUMEM H.
EL GHOURRAF	Sophian	25/03/2004	17	Jeune arbitre	EL GHOURRAF Abdel
BRASSEUR	Emilian	18/12/2003	18	Jeune arbitre	BARREAU Georges
SALVETAT	Laura	04/07/2000	21	Jeune arbitre	PIQUEMAL Pascal
CARON	Ingrid	10/02/1999	23	Arbitre sénior	KERROUX Maxime
BEZZINA	Rémy	16/09/1996	25	Arbitre sénior	BOUMAIZ Larbi
COLBIATI	Nathan	12/08/1995	26	Arbitre sénior	BOUCETTA Mohamed
FAHCHOUCH	Kamel	16/01/1992	30	Arbitre sénior	BOUILLERE Frédéric
SEGTEN	Allal	13/07/1981	40	Arbitre sénior	FRIYED Aniss
PASCAREL	Jean-Luc	10/03/1981	41	Arbitre sénior	MARTINEZ Christophe

Actions de fin de saison

- Journée Festival pitch U13 féminines : prévu au départ le 2 avril à Bram et reprogrammée le 16 avril = jeunes stagiaires + 2 ou 3 membres CDA
- Journée Foot tolérance : samedi 9 avril = stand sur l'arbitrage + arbitrage l'après-midi
- Weekend du 9 et 10 avril c'est un weekend de lutte contre les incivilités. Des actions seront mises en place sur certains stades.
- Tournoi du PEF : 30 avril (Organisation à finaliser)
- Mercredi 15 juin : tournoi interdistrict U13 / U14 / U14-U15F

L'organisation des Finales

- **Finales Jeunes U13, U15 et U17** : Samedi 04 juin 2022 sur 2 Sites (1 pour la coupe et 1 pour les challenges)
- **Finales championnats D3 et D2** : Samedi 11 juin 2022 ou 18 et 19 juin
- **Finales de Championnats D4** : Samedi 11 juin 2022
- **Finales Seniors masculines et féminines** : 18 et 19 juin 2022 sur 2 jours ou 25 et 26 juin 2022

Assemblée générale des arbitres

Date : **Vendredi 20 mai 2022 à 19h30**

Lieu : **Salle polyvalente de Sainte Eulalie**

Ordre du jour :

- Bilan de la saison 2021 - 2022
- Calendrier de la saison 2022 - 2023
- Classement, Remise des trophées et désignation finales
- Question diverses

Sanctions disciplinaires arbitres

Les arbitres concernés et leur club seront informés des sanctions ci-après.

Arbitre Sénior

- 1 arbitre est sanctionné d'un week-end de non-désignation pour : retards répétés

Arbitres Jeunes

- 2 jeunes arbitres sont sanctionnés d'un week-end de non-désignation pour indisponibilité tardive sans motif
- 1 arbitre est sanctionné d'un week-end de non-désignation pour retard à une rencontre et non présence à une rencontre
- 1 arbitre est sanctionné de deux week-ends de non-désignation pour plusieurs indisponibilités tardives

Questions diverses

Dossier arbitre saison 2022-2023

- Fiche de renseignement : après modifications cette fiche sera expédiée aux arbitres seniors et jeunes

Récupération des Trophées

Les trophées qui ont été décernés précédemment doivent être rapportés au district

- Djaouti Lenny pour ce qui est du « Trophée Jeune »
- Ovin Hervé pour ce qui est du « Trophée District A »
- Abdelmoumen Hassan pour ce qui est du « Trophée District B »

Prochaine réunion de la C.D.A. :

Samedi 30 avril 2022 à 10h00 précédée à 08h30 d'une réunion des observateurs pour finalisation des notations des observations pratiques.

Groupe de relance de l'Arbitrage : 3 axes

- Référents arbitres dans les clubs (une réunion sera organisée avec l'Ariège)
- Référent sécurité dans les clubs (Fiche de poste en cours de réflexion)
- Réunion commune Arbitres, entraîneurs, joueurs de D1

Toutes les questions prévues à l'ordre du jour étant épuisées, le Président lève la séance à 12h05 et remercie l'ensemble des participants pour la qualité des échanges et des réflexions.

Le Secrétaire



M. Georges BARREAU

Le Président



M. BOUILLERE Frédéric

COMMISSION JEUNES

PV du 06 Avril 2022

Président : M DAVID CARRASCO

Présents : Mr ALAIN DROUIN, Jean-Luc PASCAREL, Laurent VOURIOT, ,

DAP : Yoann VINCENT

Excusés : JIHED TAYEBI, PATRICE BOFFELLI, Patrick MABURUKI, SAMUEL ALINS, GUILLAUME GOGUET, JEROME TISSEUR, Franck VARILLES, LUDOVIC GALINIER

ORDRE DU JOUR

- COURRIERS
- REPORT U13 à U17
- FORFAITS
- RAPPEL

DEROGATION

- Du au retard exceptionnel occasionné cette saison la commission jeunes a dû positionner beaucoup de matchs le mercredi.
- Nous sommes conscients que les clubs auront des contraintes liées à ces reports. De fait, il a été décidé, et ce à titre exceptionnel que les éventuels forfait déclarés sur ces dates ne seront pas pénalisés (amendes, retrait de points, forfait général...).

CHAMPIONNAT U13

- Journée 3 du 29/01 U13 D1

FUN 20/04 GOAL 16h

- Journée 5 du 12/03 U13 D2 poule C

FC BRIOLET 2 23/04 SALLES/HERS

QUILLAN/CHALABRE 23/04 ARZENS/ALZONNE

- Journée 5 du 19/03 D3 poule B

ENT MALEPERE/CAUX 16/04 FC LAUQUET

ARZENS/ALZONNE 2 16/04 GOAL 3

GFPLM 2 14/05 FC COUGAING 2

Pour toutes les rencontres programmées un mercredi : les modifications de l'heure de la rencontre ou de la date, les clubs doivent faire parvenir par mail, au moins 6 jours avant la rencontre, leur accord commun avec le nouvel horaire ou nouvelle date.

COUPE U13

BRIOLET – FUN reportée le 13/04 à 16h

CHAMPIONNAT U15

- **Journée du 09/02 D1**

TREBES 30/04 GFC

- **Journée 5 du 22/01 D2**

HAUT MINERVOIS OL 07/05 FC COUGAING

GCSM 2 20/04 TRAPEL PENNAUTIER FC 16h

- **Journée 6 du 29/01 D2**

TRAPEL PENNAUTIER FC 27/04 FC BRIOLET 16h

- **Journée 7 du 05/02 D2**

GCSM 2 27/04 SC NARB MONTPLAISIR 3 16h

FUN 20/04 FC QUILLAN 16h

FC BRIOLET 20/04 LIMOUX FC 16h

- **Journée 9 du 12/03 D2**

FUN 27/04 LIMOUX FC 16h

- **Journée 2 du 11/12 D3**

US DU MINERVOIS 13/04 US MONTAGNE NOIRE 16h

- **Journée 6 du 29/01 D3**

UF LEZIGNANAIS 20/04 FC BRIOLET 2 16h

- **Journée 7 du 05/02 D3**

FC CORBIERES GOAL 3

MEDIT 20/04 16h

- Journée 10 du 19/03 D3

US DU MINERVOIS 07/05 UF LEZIGNAN

Pour toutes les rencontres programmées un mercredi : les modifications de l'heure de la rencontre ou de la date, les clubs doivent faire parvenir par mail, au moins 6 jours avant la rencontre, leur accord commun avec le nouvel horaire ou nouvelle date.

CHAMPIONNAT U17

- Journée 2 du 11/12 D2

ENT 3S 14/05 G. FRESQUEL CABARDES 2

Pour toutes les rencontres programmées un mercredi : les modifications de l'heure de la rencontre ou de la date, les clubs doivent faire parvenir par mail, au moins 6 jours avant la rencontre, leur accord commun avec le nouvel horaire ou nouvelle date.

FORFAIT

- U13 D2 Poule C

GOAL 2 – FC COUGAING forfait FC COUGAING 1

1^{er} forfait amende de 15€ attribuée au club du FC COUGAING

AMENDES

- Journée 5 du 19/03 U13 D3 poule B

Montréal Ol – GFC2

Feuille de match non reçue amende de 42 € attribuée au club de Montréal OL

- Journée 2 du 22/01 U13 D2 poule B joué le 2/04

TRAPEL PENNAUTIER FC – UF LEZIGNAN

Score non saisie, amende de 26€ attribuée au club de TRAPEL PENNAUTIER FC

RAPPEL

- **Pensez à regarder régulièrement le site du district rubrique compétition afin de vous informer des dates de reports des matchs.**

Le Président

M. David Carrasco



Commission des féminines

Jeunes et seniors

PV du 08 avril 2022

Présidente : Mme Espeut Sandra

REPROGRAMMATION FOOT A 11

La commission reporte la rencontre suivante au :

1^{ER} MAI 2022 :

FC BRIOLET/ALARIC CANO TOULOUGES

REPROGRAMMATION FOOT A 8

La commission reporte la rencontre suivante au 20 avril à 20h

TRAPEL /LES MARTYS – CARC FAC/PEZENS

Les clubs peuvent s'entendre pour jouer ce match avant le 27 avril. Il est leur est demandé de faire parvenir leur accord commun par mail au district.

La Présidente
Mme Sandra Espeut

